



SAINT-DENIS
DE-BROMPTON

MRC DU VAL-ST-FRANÇOIS
PROVINCE DE QUÉBEC

AVIS PUBLIC

Rôle de perception 2026

Conformément à l'article 1007 du *Code municipal*, avis est donné par la soussignée, greffière-trésorière adjointe de la susdite municipalité, que le rôle général de perception 2026 est déposé à mon bureau.

En conséquence, il sera procédé à l'envoi des comptes de taxes dans les soixante (60) jours suivant le présent avis.

**DONNÉ À SAINT-DENIS-DE-BROMPTON
CE 14 JANVIER 2026**

Marie-Christine Paquin
Trésorière et greffière-trésorière adjointe